A Viesly, une fillette se jeta sous un chariot et eut la tête broyée

Un grave accident qui a provoqué la mort d'une fillette, vient de jeter la consternation dans la commune de VIESLY.

Mercredi à 11 h. 30, à la sortie des écoles, plusieurs enfants tenant le côté droit de la chaussée suivaient la rue de Briastre pour rentrer au domicile de leurs parents. Suivait la même direction, un marchand de marne, M. Victor Bonnard, 36 ans, habitant Grand'Place, à VIESLY, conduisant un chariot à deux roues, attelé d'un cheval, qui regagnait sa demeure pour y déposer son chargement.

Soudain, une petite fille, Christabelle Deinaux, âgée de 7 ans, se détacha du groupe de ses petites compagnes avec lesquelles elle jouait et alla se jeter entre les pieds de derrière du cheval. Elle tomba et la roue droite du véhicule lui passa sur la tête, provoquant l'éclatement de la boîte crânienne. La mort fut instantanée.

Une ménagère, Mme Deudon, née Drubaise, qui suivait les enfants et qui avait vu le geste de la petite, avait crié au conducteur d'arrêter, ce que fit celui-ci, mais il était déjà trop tard.

M. Auguste Ruelle, adjoint au maire de VIESLY, arrivé immédiatement sur les lieux, fit transporter la petite victime toute ensanglantée chez le docteur Pruvost qui ne put que constater le décès.

Les gendarmes de CAUDRY arrivés peu après, firent reconduire le cadavre de la malheureuse enfant au domicile de ses parents, rue de Brayelle, cité Depreux. Ils procédèrent ensuite à une enquête de laquelle il ressort que la responsabilité du conducteur ne peut être, en aucune façon engagée.

La petite victime était la cadette d'une famille de quatre enfants. La fatalité s'acharne sur ces pauvres gens qui ont déjà perdu deux enfants dont l'un qui succomba du fait de brûlures profondes.

Sous l'empire du nouveau coup de la destinée, le père de l'infortunée victime perdit littéralement la tête. Ne connaissant pas les circonstances exactes de l'accident, il voulait faire un mauvais parti au conducteur et on dut l'empêcher de se livrer à des actes regrettables.

LE CINQUANTENAIRE de l'École laïque à Lille

Nous avons annoncé que prendront la tête du cortège qui se déroulera, dimanche après-midi, à Lille, les élèves des Ecoles Normales de Douai.

Défileront pareillement les écoles de filles ci-contre : 1° école primaire supérieure Jean Macé ; 2° écoles primaires élémentaires Albert Samain, Boufflers, Boucher de Perthes, Colbert, Desbordes-Valmore, Descartes, Edgard Quinet, Georges Sand, Jacquard, Jeanne Maillotte, Jules Ferry, Jules Verne, Lamartine, Madame Campan, Madame de Maintenon, Madame de Staël, Madame Récamier, Madame Roland, Marcel Sembat, Montaigne, Pascal, Paulin Parent, Racine, Renan, Sophie Germain, Viala.

Défileront enfin les écoles de garçons ci-dessous : 1° école primaire supérieure Franklin ; 2° écoles primaires élémentaires Alfred de Musset, Ampère, Anatole France, Arago, Berthelot, Bleuets, Buffon, Cabanis, Carnot, Condorcet, Diderot Dupleix, Fombelle, Jussieu, Lakanal, Lavoisier, Léon Trullin, Littré, Lydéric, Michelet, Monge, Montesquieu, Paul Bert, Rollin, Turgot, Vauban, Victor Duruy, Voltaire.

Défileront donc ainsi cinquante-sept écoles groupant treize mille deux cent trente-cinq élèves.

CENT QUARANTE-QUATRE AMICALES

A ce jour, M. Roger Salengro, maire de Lille, a enregistré l'annonce de la participation de douze musiques, seize cliques, vingt-neuf sections d'éducation physique, cent trente-neuf drapeaux, cent quarante-quatre amicales.

Si l'on considère que les adhésions affluent surtout au dernier jour, on a dès maintenant le droit d'affirmer que le cortège qui se déroulera dimanche après-midi à Lille, assemblera une foule énorme.

CONCERT D'ART

A l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque, dimanche, de dix-huit à dix-neuf heures, Grand'Place, concert d'art par les quatre-vingts exécutants de la Fanfare Ouvrière et les cent quarante membres de la Chorale l'« Amitié du Peuple », de Paturages.

Ci-dessous le programme : 1° Fanfare Ouvrière : 1. Robin des Bois (Weber) ; 2. les Contes d'Hoffmann (Offenbach) ; 3. Finlandia (Sibellius).

2° Chorale l'« Amitié du Peuple » : 1. La chanson des Vagues (Riga) ; 2. Ode à la Forêt (Weyts) ; 3. Menuet joli (Rougraux).

3° Fanfare Ouvrière : 1. Sigurd (Reyer) ; 2. Thyrsis, suite champêtre (Jean Schauwen) ; 3. Wattignies, grande marche (Van Remoortel).

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

A la réunion d'hier matin de la Commission des Mines de la conférence du travail de Genève, la discussion s'est poursuivie sur la réglementation de la durée du travail uniforme dans les mines de charbon et de lignite.

Le gouvernement allemand insiste pour que le lignite exploité sur son territoire fasse l'objet d'une convention spéciale comportant des clauses différentes de la convention projetée sur le charbon. A cette prétention la grande majorité des délégations gouvernementales ouvrières et patronales s'opposent. Après un appel de M. Albert Thomas à la conciliation, le débat a été interrompu jusqu'à lundi prochain.

La séance de l'après-midi a été consacrée au débat sur l'activité du B.I.T. pendant l'année écoulée.

La conférence a enfin entendu M. de Michelis, représentant patronal italien, qui a exposé sa thèse de la réorganisation économique à obtenir par une collaboration internationale qui mettrait en contact les éléments fondamentaux : terre, hommes, capitaux, aux fins d'un plus grand rendement, par une meilleure utilisation de chacun.

L'INCONNU DE LENS EST UN FERMIER D'ANNŒULLIN

Dans notre numéro du 28 mai dernier, nous relations que les agents de police de Lens avaient trouvé en ville un homme qui semblait ne plus savoir où il allait, sans papier d'identité sur lui et dans la complète impossibilité de fournir aucune indication sur son nom et sur l'endroit d'où il venait.

En attendant, cet inconnu fut hospitalisé à l'hôpital de Lens. Grâce à la photo que notre journal a publiée, cet homme qui a momentanément une absence de mémoire, a pu retrouver sa famille. Il s'agit de M. Philibert Lecocq, 39 ans, fermier à Annœullin (Nord). Ses parents sont venus le rechercher hier matin et l'ont ramené à son domicile.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous donnons ci-dessous un compte-rendu succinct des principales questions qui ont été examinées par la Chambre de Commerce au cours de sa dernière réunion.

Habitations à bon marché. — La Chambre de commerce a accordé des subventions à neuf nouveaux bénéficiaires de la loi Loucheur.

Statut Fiscal des Coopératives. — La Chambre a étudié la proposition de loi déposée par M. Chanal, adoptée par le Sénat le 12 février dernier et actuellement en instance devant la Chambre des députés, qui tend à autoriser l'union entre elles des coopératives agricoles de production et de vente et, en outre, l'union de ces coopératives agricoles avec les sociétés coopératives de consommation ou les unions de coopératives de consommation fonctionnant sous le régime de la loi du 7 mai 1927, ainsi qu'une seconde proposition de loi déposée par MM. les députés Barthe, de Monicault et 252 de leurs collègues, qui, s'inspirant — dit l'exposé des motifs — de la loi de base du 5 août 1920 sur le crédit mutuel et la coopérative agricole, tend à exonérer les sociétés coopératives et leurs unions, qui reçoivent, transforment, mélangent et vendent exclusivement les produits des exploitations agricoles de leurs membres de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de la taxe sur le chiffre d'affaires.

La Chambre a examiné cette question et a fait les observations suivantes :

« Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur le principe de coopération, quels que soient les avantages qu'on puisse espérer y trouver notamment au point de vue de l'abaissement du coût de la vie, on ne peut pas ne pas trouver exagérés les avantages fiscaux proposés pour les coopératives et redouter une désorganisation extrêmement dangereuse de notre système de distribution normal des produits par le commerce libre, du fait surtout de la conjugaison des deux propositions de loi étudiées.

« Le commerce libre est indispensable à la vie d'une économie saine, constituant par ses stocks un volant nécessaire ; assurant par là-même et par le jeu de la libre concurrence une stabilité fort utile des prix. »

En conséquence la Chambre a émis le vœu suivant :

« Considérant que la proposition de loi de M. Chanal et celle de MM. Barthe et de Monicault sur le statut des coopératives tendent à établir en faveur d'une seule catégorie de français des faveurs exorbitantes ;

« Que le commerce libre est indispensable à la vie économique du pays ;

« Qu'ils constituent une des sources essentielles de recettes pour le Trésor et que la concurrence que lui feraient les coopératives privilégiées mettraient de ce seul fait les finances publiques en danger ;

« Que l'organisation de la production agricole en vue d'une meilleure production et d'un écoulement plus rationnel de ses produits désirable notamment dans l'intérêt de la vie moins chère, ne doit pas se faire au détriment et au irais de l'autre moitié du pays ;

« Qu'en tout état de cause le principe de l'égalité fiscale doit être strictement respecté et qu'en particulier l'impôt sur le chiffre d'affaires qui dans son essence est un impôt de consommation doit frapper toutes les marchandises mises en vente. »

La Chambre de commerce émet le vœu que la proposition de loi de M. Chanal et la proposition de loi de MM. Barthe et de Monicault soient repoussées par le Parlement et s'élève énergiquement contre toute tentative de ce genre, tendant à créer un régime de faveur.

RÉGIME DOUANIER APPLICABLE A L'IMPORTATION DES MARCHANDISES ANGLAISES

La Chambre ayant été saisie par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie de la demande du gouvernement britannique tendant à modifier le régime douanier applicable à l'importation des marchandises anglaises, par la réduction du quart des droits existants sur un certain nombre d'articles et la consolidation des taxes ainsi réduites, ainsi que par la consolidation d'un certain nombre de droits actuellement en vigueur, a procédé à une enquête auprès des principales industries consultatrices de sa circonscription. Les résultats de cette consultation lui ont permis d'établir un rapport important, en réponse aux questions posées par M. le ministre du Commerce.

Ce rapport comprend, préalablement à l'examen du cas particulier de chaque industrie, une série d'observations générales, dont ci-après un résumé :

1° — La clause de la nation la plus favorisée amènerait automatiquement à faire bénéficier nombre de pays, gros producteurs, des avantages qui pourraient être concédés à la Grande-Bretagne.

Ceci pose une question essentielle qui devrait être résolue avant de passer à la phase active des négociations avec l'Angleterre.

2° — **Abaissement des tarifs douaniers par les accords antérieurs.** — Les accords douaniers conclus ces dernières années ont d'une manière générale, réduit les droits de nombre de produits à l'entrée en France. C'est ainsi que les taxes applicables aux colons manufacturés en provenance d'Angleterre ont été abaissées, selon les articles de 5 % à 27 % en 1928.

C'est là un élément qu'il y a lieu d'utiliser dans la discussion en préparation.

3° — **Contrepartie des abaissements demandés.** — Il est indispensable d'envisager en même temps que les concessions à lui faire — les avantages que, en bonne logique, l'Angleterre doit être invitée à nous accorder en échange.

4° — **L'abaissement du droits demandés et la situation actuelle.** — On ne peut manquer de remarquer que le moment est assez mal choisi pour demander à la France des concessions douanières. Nos industries voient sans cesse, grandir les obstacles sur les marchés étrangers et notre balance commerciale accuse durement ces difficultés. A de très nombreuses reprises ces dernières années et ces derniers mois surtout nous avons attiré sur elles l'attention des Pouvoirs Publics, en faisant valoir que des mesures s'imposaient pour éviter une crise grave, au milieu des conflits qu'elle cause et qui ne pourront que l'aggraver encore, que l'on nous demande de consentir encore des facilités à des concurrents, il ne peut y être répondu favorablement que si, à l'intérieur, comme à l'extérieur, une contrepartie substantielle est accordée au commerce et à l'industrie.

Révision de la législation fiscale ; lutte contre la hausse du prix de la vie, tels sont les deux éléments sur lesquels il faut agir.

Il convient de ne pas perdre de vue, si l'on veut pouvoir négocier avec la Grande-Bretagne ces considérations qui peuvent se condenser dans la formule suivante :

« Si l'on veut réduire les droits sur « un article, il faut réduire dans les mê- « mes proportions les droits sur les élé- « ments qui entrent dans sa fabrication. »

5° — **Difficultés rencontrées dans le commerce avec l'Angleterre.** — A la question posée à ce sujet, les seules observations qui nous ont été formulées ont trait aux difficultés de règlement rencontrées par certains de nos ressortissants pour leurs fournitures faites en Angleterre.

Nous avons à maintes reprises, pour éviter des ennuis de ce genre, conseillé aux intéressés de se mettre en rapport avec les attachés commerciaux préalablement à la conclusion d'affaires avec des maisons inconnues.

Le rapport étudie ensuite la demande anglaise pour chacune des industries de sa circonscription : textiles, construction du matériel textile, cuirs, caoutchouc, linoléum et constate que pour un nombre important d'articles, la situation est présentement très difficile, les importations augmentant tandis que nos exportations diminuent.

SIGNATURE DU NOUVEAU TRAITE DE COMMERCE AVEC LA GRECE

Le nouveau traité de commerce Franco-Grec vient d'être signé à Athènes. D'après les premiers renseignements que nous avons reçus, aux termes de cet accord, la France reprend tous les avantages stipulés au traité du 11 mars 1929 et qui nous avaient été notifiés le 19 mars 1930 sur l'importation des vins de coupage. Le régime de faveur, qui était accordé aux produits inscrits à la liste B du traité du 1 mars 1929 nous est restitué. L'industrie textile voit donc rétablir en sa faveur les avantages dont elle bénéficiait et dont la suppression si préjudiciable pour notre exportation, avait été la rançon d'une protection exagérée de la viticulture contre laquelle nous nous sommes toujours élevés très énergiquement.

La Chambre qui voit ainsi consacrer par les faits, la thèse qu'elle a toujours défendue prend acte de cette nouvelle avec la plus vive satisfaction et présente aux négociateurs du traité de commerce ses très chaleureuses félicitations pour l'heureuse issue des pourparlers engagés.

CANAL MARITIME DE DUNKERQUE A LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

A la suite de nos deux délibérations de 1930, sur la nécessité de relier notre région à Dunkerque par un canal de fort gabarit et du mouvement d'opinions qu'elles ont suscité, M. le ministre des Travaux Publics vient de constituer une commission spéciale d'études, dont font partie notamment les présidents des Chambres de commerce de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières.

La Chambre de commerce de Roubaix prend acte avec la plus grande faveur la création de cette commission, qui constitue le premier pas vers la réalisation d'un projet qu'elle considère d'une immense portée.

HALLE FLIPO : le kilo, beurre le meilleur, 19.50; margarine, 9.20; gruyère, 15; hollande, 9 ; chocolat, 10. — Voir autres prix très intéressants.

ECHO DE LA FETE FÉDÉRALE ET INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE DE LA PENTECOTE

Le Comité organisateur de la fête de gymnastique de la Pentecôte reçoit journellement des lettres de sociétés ayant participé au concours lui demandant de remercier les personnes qui ont assuré leur logement et leur nourriture.

Dans l'impossibilité de toucher tout le monde, le Comité adresse ses remerciements collectifs à toute la population ouvrière roubaisienne qui, en général, a accueilli les gymnastes travailliste adultes, dames, pupilles et fillettes, avec la plus franche cordialité.

D'autre part, le Comité organisateur tient également à remercier toutes les personnes généreuses qui lui ont fait parvenir des dons à attribuer comme récompenses aux lauréats.

SUR SECTEUR !! Vatre ancien poste marchera avec l'alimentation totale HENNION y compris valve 500 950 fr.
RADIO-HENNION 95, r. de Roubaix TOURCOING et 68, Grande-Rue, à ROUBAIX

APRES LA FÊTE DES MERES

Le concours d'enfants costumés qui ne devait, dans l'intention des organisateurs, constituer qu'un modeste essai pour les années suivantes, a revêtu d'emblée une telle ampleur, tant en raison du nombre des concurrents que de l'empressement de la population à assister et défiler que toutes les prévisions du Comité ont été largement dépassées. Aussi le travail de classement est-il particulièrement laborieux. Le Comité se réunira vendredi pour l'attribution des prix.

Seuls, les enfants de toutes les écoles qui auront été primés au concours du compliment à la maman, recevront leur récompense à la matinée artistique offerte gratuitement au public roubaisien dimanche 7 juin à 15 h. 30 à l'Hippodrome-théâtre.

Le tirage des primes à l'intention des mères médaillées se fera au siège, le jour de la distribution des prix et le résultat en sera publié dans les journaux.

— Le Comité organisateur rappelle aux membres des divers jurys de la Journée des Mères, la réunion qui aura lieu au siège, 2, rue de la Gare, vendredi 5 juin à 18 h., pour l'attribution des prix des différents concours. Les jurys qui ne l'auraient pas encore fait, sont priés de faire parvenir au siège, avant la réunion, les résultats de leur catégorie.

DOMMAGES DE GUERRE
Suis acheteur. Paiement comptant. DEGRYSE, 201, Bd Liberté, Lille. T. 4862

AUTOMOBILISTE EN DEFAUT

Au cours de la journée d'hier, M. Jean Duvivier, 22 ans, représentant, demeurant rue de la Louvière, à Lille, circulait en automobile avenue Le Nôtre, qui est strictement interdite à tous véhicules. Pour avoir enfreint au règlement de police municipale, le contrevenant s'est vu infliger une contravention.

LES POISSONS DU PARC BARBIEUX SONT SACRES

Le magnifique Parc Barbieux possède un étang superbe et très poissonneux.

Les carpes, en nombre incalculable, cotoyant les poissons rouges de toute beauté, vivent en paix et se nourrissent des morceaux de pain que leur jettent les promeneurs. La gent aquatique fait « loucher » bon nombre d'amateurs de poissons, qui aiment posséder un bocal où on peut admirer les cyprins dorés se livrant à leurs ébats.

Cela tente les jeunes gens et quelques-uns d'entre eux, à l'aide d'un bout de fil et d'un hameçon fabriqué avec une épingle, veulent capturer les poissons rouges qui font l'objet de leur convoitise.

Heureusement, la police veille et Henri V..., 17 ans, bacleur, demeurant rue Inkermann, s'en est rendu compte, car ayant été surpris en flagrant délit de verbal.

SIXIÈME EXPOSITION DES APPRENTIS, JEUNES OUVRIERS ET ARTISANS DE FRANCE

L'Association des Industriels et Commerçants pour la protection et l'éducation professionnelle de la jeunesse française, organise du 25 août au 5 octobre, au Parc des Expositions, à Paris, sa 6e exposition professionnelle.

Il est inutile de rappeler le succès remporté par cette belle manifestation du travail lors de l'exposition de 1929, où plus de 3.000 participants présentèrent des chefs-d'œuvre d'un fini exceptionnel mais il nous est particulièrement agréable cependant de signaler que notre département était dignement représenté par les apprentis, les jeunes ouvriers, les artisans.

Les apprentis, les jeunes ouvriers, les artisans des écoles et cours d'apprentissage désireux de prendre part à ce concours professionnel, peuvent dès maintenant s'adresser à l'Union des Maîtres-Artisans de Roubaix-Lannoy et leurs cantons, 28, rue Pauvrée, à Roubaix, tous les jours, de 8 h. 30 à 18 h. 30 et le dimanche, de 10 heures à midi, jusqu'au dimanche 7 juin 1931.

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Nous publions d'autre part la relation des événements qui se sont déroulés au cours de la journée d'hier. Voici ci-dessous les communiqués et appels lancés par les différents comités.

AUX OUVRIERS LISEURS DE DESSINS

A ROUBAIX. — Une réunion générale des ouvriers liseurs de dessins aura lieu aujourd'hui jeudi, à 16 h. 30, à « La Paix », boulevard de Belfort, 73, à Roubaix.

Ordre du jour. — La grève du Textile et les liseurs de dessins.

AUX SYNDICATS LIBRES

A TOURCOING. — Les adhérents en grève habitant les quartiers de la Croix-Rouge, Virolois et Marlière, peuvent se présenter pour le pointage avec leurs cartes aujourd'hui jeudi, de 8 à 10 h., au « Cerf-Blanc », rue de la Croix-Rouge, 309.

UNE MANIFESTATION UNITAIRE AURA LIEU VENDREDI

Le Comité central de grève nous communique :

Le Comité central de grève enregistre avec satisfaction la succès obtenu par les manifestations qui se déroulèrent hier à Roubaix, Roncq et Tourcoing. Le grand nombre d'ouvriers qui y assistèrent est le signe que les grévistes ne sont pas décidés à laisser tortiller leur magnifique mouvement ; mais au contraire à lutter avec toujours plus de vigueur jusqu'à la victoire totale sur le Consortium affameur.

» Le Comité central de grève rappelle à tous les ouvriers et ouvrières du textile en lutte qu'il a dans sa réunion du lundi 1er juin, décidé l'organisation d'une puissante manifestation régionale pour le vendredi 5 juin.

» Cette manifestation doit avoir une ampleur encore plus grande que celle du 27 mai. Elle doit réunir des milliers et des milliers de grévistes de toutes tendances de tous les centres en bataille, qui affirmeront dans les rues de Roubaix et Tourcoing, leur volonté de briser l'attaque du Consortium, de mener une action toujours plus vigoureuse pour leurs revendications.

» Il faut que dès aujourd'hui chacun s'apprête à y assister que dans toutes les communes, les rues, les courrées, les maisons chez les commerçants, partout, l'on parle de la manifestation du vendredi, que l'on travaille à sa réussite.

» Pas de diversion. Pas de division des forces. Tous et toutes venez derrière les drapeaux du Comité central de grève et des syndicats unitaires.

» Rassemblement pour Roubaix à 15 heures, place de la Gare, pour se diriger vers Tourcoing.

» Rassemblement pour Tourcoing de 15 à 15 h. 30, place de la République. La jonction des deux cortèges s'opérera place de la Victoire, à Tourcoing.

GESTES DE SOLIDARITÉ DU COMITÉ DES FETES DU PILE-SARTEL, DE ROUBAIX

L'Union des Commerçants a décidé de faire passer des collecteurs chez les commerçants pour venir en aide aux ouvriers du textile en grève aujourd'hui jeudi et demain vendredi.

DE L'AMICALE DES COMMERÇANTS DU CRETINIER, A WATTRELOS

Le Comité remercie les commerçants du quartier du Crétinier pour leur beau geste de solidarité envers les grévistes. La première collecte a rapporté la somme de 3.000 francs, ce qui permettra de faire une distribution de secours immédiatement. Les personnes nécessiteuses du quartier qui voudraient profiter des secours, peuvent s'adresser chez M. Begein, rue du Crétinier, 32 ; chez M. Everard, rue des Champs, 52 ; et chez M. Dornier, rue de Tourcoing, 142. Pour tous les commerçants, réunion aujourd'hui jeudi, à 19 heures, chez M. Everard, 52, rue des Champs.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE TOURCOING DISTRIBUE DES BONS DE PAIN

Sur la demande de familles nécessiteuses par suite du chômage et de la grève, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a décidé, en accord avec le syndicat des boulangers de Tourcoing, de distribuer des bons de pain.

Sur présentation de ces bons, les boulangers de Tourcoing délivreront deux kilogs de pain, quelles que soient les variations du prix du pain. Un bon vert donne droit à deux kilogs de pain.

Il est rappelé que les secours ne sont attribués qu'aux familles nécessiteuses. La Commission administrative du Bureau de bienfaisance se réserve le droit de recours contre les personnes qui auraient indûment touché des secours.

AUX SYNDICATS LIBRES D'HALLUIN

Aujourd'hui jeudi le contrôle n'aura pas lieu. Demain vendredi, contrôle de 9 à 11 h. ; samedi paiement des indemnités : de 8 h. à 9 h. 30 pour les usines Sion et Dufrenne ; de 9 h. 30 à 11 h. usines Glorieux, Desmester, Lorthiois, Huet, Gratry, Loridan, Wallaert, Lemaître ; de 11 à 12 h. les autres usines. A partir de la semaine prochaine le contrôle se fera régulièrement mardi, jeudi et samedi.

FABRIQUE DE BONNETERIE, vente directe, 134, r. Nationale, Tg, et 20 ter, Gde-Rue, Rx. Le plus gd choix. Occasions

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ

Le sol de France a un certain attrait pour le étrangers qui aiment venir y vivre en toute quiétude, même quand l'entrée du cimetière leur est interdite.

Anna Kovalka, 24 ans, journalière, de nationalité polonaise, domiciliée 132, Grande Rue, à Mouscron (Belgique), qui se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion, avait cru qu'elle pouvait se rendre à Roubaix, sans rien avoir à craindre pour sa liberté. Mal lui en prit, car la police procéda à son arrestation hier, à 13 h. 45, rue de l'Ommelet.

Elle sera conduite à Lille aujourd'hui pour être mise à la disposition de M. le Procureur de la République.

AUTO VOLEE ET RETROUVEE

Dans notre édition d'hier, nous avons annoncé que l'automobile de M. Georges Dansette, 56 ans, couturier, qui se trouvait en stationnement face à son domicile, 30, rue du Curé, avait été volée mardi, à 11 h. 40.

Plainte fut déposée entre les mains de M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, qui ouvrit une enquête.

Or, le magistrat a été avisé que la voiture volée a été retrouvée mardi, vers 16 heures, face à l'Hôtel des Postes, boulevard Gambetta. Le propriétaire est rentré en possession de son auto.

L'enquête continue et l'auteur de cet « emprunt » est activement recherché.

POUR MEUBLER VOTRE VERANDA
Tous les meubles, sièges rotins, carpettes Sani tapis et mousouk
RÉCLAME : 3 Salons Rotins, 5 Pièces, 400 — 440 — 480 fr.
L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, ROUBAIX

SOCIETE DE COMPTABILITE DE FRANCE

A la suite de l'examen oral qui a eu lieu dimanche 31 mai, dans la salle des Ventes publiques de la Chambre de Commerce de Roubaix, les candidats dont les noms suivent, ont été admis définitivement à l'oral :

MM. Théet Robert 164 points ; Castro Emile 162 pts ; Gozet Léon 160 pts ; Prévost Jules 160 pts ; Olivier Madeleine 158 pts ; Ledru Alfred 157 pts ; Portois Jean 157 pts ; Dujardin Albert 156 pts 1/2 ; Decool Fernand 156 pts ; Parent Alphonse 155 pts ; Voitout Georges 153 pts 1/2 ; Dejonckeer Charles 153 pts ; Desrousseaux Henri 153 pts ; Castelain Robert 151 ; Smet Florimond 150 pts ; Flipo Jan 148 pts 1/2 ; Van de Wiele François 147 pts 1/2 ; Declercq Jean 144 pts ; Verhelle Philippe 142 1/2 ; Beaufort Arthur 142 pts ; Roussemart Louis 142 pts ; Bignos Georges 141 pts ; Lman Pierre 141 pts ; Semet Joseph 141 pts ; Hinneckens Gérard 140 pts ; Nihoul Jacques 140 pts ; Wittouck Raymond 140 pts ; Vanspaandonck Charles 139 pts ; Selosse Marcel 138 pts 1/2 ; Pontbleu Raymond 138 pts 1/2 ; Baudin Gaston 138 pts ; Courtin Raymond 136 pts ; Tourneur Fernand 136 pts ; Decock Gonzague 135 pts 1/2 ; Spriet Louis 135 1/2 ; Dubeaurepaire Arthur 135 pts ; Loyer Robert 134 pts ; Mas Marcel 133 1/2 ; Legrand Gabriel 133 pts ; Demeyer Jean 131 pts 1/2 ; Schaub Fernand 131 pts ; Acket Henri 131 pts ; Liétar Jean 130 pts ; Delanglez Hector 128 pts 1/2 ; Cornert Julee 128 pts ; Vanbeselaere Gustave 126 pts.

Le jury d'examens a décidé de proposer pour une récompense :

MM. Théet Robert ; Catro Emile.

Les candidats sont informés que des parchemins sur papier japon peuvent être établis à leur nom, sur leur demande et contre remise d'une somme de 25 francs, qu'ils voudront bien verser entre les mains du délégué de la S.C.F., 55, rue Nain, à Roubaix, ou à son compte chèques postaux : Lille 483.

Au 10, rue St-Joseph, ROUBAIX
Complets à façon, 175 fr.
PANTALON ..... 25 fr.

CONCOURS DE JARDINS OUVRIERS

Le Comité Directeur adresse un pressant appel au président de chacune des sociétés affiliées pour qu'il assiste ou se fasse représenter à la réunion qui aura lieu au siège, 2, rue de la Gare (3e étage), samedi 6 juin à 18 h. 30.

Ordre du jour : concours des plus belles sections de jardins, organisé par la Fédération du Nord, sous la direction des Cercles Horticoles de Roubaix et Wattrelos.

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE

Aujourd'hui jeudi, de 9 à 10 h., séance de vaccinations gratuites dans un local du service d'hygiène, rue de Cassel, 45 (square Wibaux).

UNE AUDITION DU CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

Le Cercle Symphonique donnera une audition au cours de l'assemblée générale de l'Union des Mutilés et Réformés, qui aura lieu au Foyer dimanche 7 juin à 10 h.

Aujourd'hui jeudi, répétition générale à 19 h. 30, au siège. Tombola.

Sociétés et Comités

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX, Section Artistique. — Répétition générale ce soir jeudi, à 19 15, au théâtre populaire, boulevard de Belfort.

UNION DES TRAVAILLEURS ET CHORALE DES MUTILÉS. — Répétition ce soir, à 19 h., au Conservatoire, rue de Soubise.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce soir jeudi, répétition des rôles (opérette), à 19 h. 30, au local.

LES AMIS DU FOYER DU MUTILÉ. — L'Assemblée générale a eu lieu dimanche dernier, sous la présidence de M. Bourgois Bertrand, MM. Jouruez, Veldeman, président et vice-président d'honneur étaient présents. En ouvrant la séance, le président adressa ses plus vifs remerciements aux sociétaires pour leur assiduité : il leur demanda de l'être toujours autant par l'avenir, ensuite il fut procédé à l'inscription de sept nouveaux sociétaires. Le président passa la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal ; le trésorier donna le compte rendu financier, ces deux rapports furent approuvés à l'unanimité. Il fut décidé, ensuite, de faire photographier le groupe le dimanche 14 juin prochain, les membres se rassembleront au siège, à 10 h. 45 ; le secrétaire convoquera individuellement. Quelques questions ont été discutées et ratifiées par l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, l'on se mit à table pour prendre part au tournoi habituel ; celui-ci a été très animé et a donné les résultats suivants : 1er Lejeune-Briet ; 2. Dhollander-François Marcel ; 3. Wattine-Vanhecke père ; 4. Journez-Decrynaere M. ; 5. Hourez-Delie G. ; 6. Wargnie-Decrupaere A. ; 7. Lemyre-Roger.

MÉDAILLES MILITAIRES. — La Société des Décorés de la Médaille militaire rappelle à ses membres qu'une permanence se tiendra tous les dimanches de 10 à 12 h. au siège café Félix, 10, place de la Liberté, pour le service des cartes d'entrée, au square Pierre Catteau et pour prendre note des adhésions au banquet du 28 juin (coût du banquet pour les Médaillés : 15 fr.)

Il est rappelé que toutes les cartes non rentrées le 25 juin seront considérées comme vendues et que les adhésions au banquet ne seront reçues que jusqu'à cette date.

ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. — Les membres de l'Association qui désireraient assister individuellement à la solennité artistique du dimanche 14 juin, à l'Hippodrome de Roubaix sont priés d'envoyer leur nom et adresse avec le numéro de la carte 1931, à M. Clément Quivy, 22, rue Veuban, à Roubaix.

L'Association rappelle, à ses membres, que le banquet officiel des fêtes du cinquantenaire de l'école laïque aura lieu le dimanche 14 juin, à midi 30, salle Pierre de Roubaix, Hôtel de Ville. Le prix de l'adhésion au banquet est de 25 fr. Toute entrée au banquet comporte une place réservée à la solennité artistique.

Pour les fêtes du dimanche 7 juin, à Lille, rassemblement des Turgotins, boulevard des Ecoles, à 15 h., concentration groupe Roubaix. L'indemnité kilométrique sera distribuée sur place.

LES CROIX DE FEU. — Réunion mensuelle samedi 6 juin au siège, Ligue des Sports, 2, boulevard Gambetta, à Roubaix, à 19 h., pour la commission et 19 h. 30 pour les membres.

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES. — A l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de la Laïcité, qui auront lieu à Roubaix le 14 juin, un banquet officiel auront lieu à l'Hôtel de Ville de Roubaix. Les amicalistes hommes et femmes des Associations de Roubaix et les Amis de l'œuvre sont informés que le nombre de places étant limitées, les adhésions seront closes le 7 juin.

Le coût du banquet est de 25 fr. (pourboire compris) un orchestre symphonique se fera entendre pendant toute sa durée. Chaque adhésion au banquet donne droit à une place réservée pour la solennité qui aura lieu l'après-midi à l'Hippodrome.

UNION SYNDICALE DES PENSIONNÉS CIVILS ET MILITAIRES. — Assemblée générale dimanche 7 juin, à 15 h., au siège, 887, Grand'Rue. Ordre du jour : Inscription des nouveaux adhérents ; Paiement des cotisations contre remise de la carte ; Lecture de la correspondance ; Communication du président au sujet de la péréquation et du projet de loi No 4760, etc...

AMICALE MONTESQUIEU. — Ecole rue d'Hem, dimanche 7 juin, fête du Cinquantenaire de l'Ecole laïque. Rassemblement de tous les amicalistes, à 14 h. 15 au monument aux Morts. Frais remboursés.

BRASSERIE COOPERATIVE DE MONS-EN-BARŒUL
Les Actionnaires de la Société « Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul » qui n'auraient pas encaissé leur ristourne à l'échéance du 30 Mai, sont autorisés à se présenter aux guichets du Crédit du Nord, pendant la semaine du 1er au 6 Juin, dernier délai accordé aux retardataires.

ETAT CIVIL

Naissances. — Marie-José Delmas-Marsalet, rue du Coq Français, 19 ; Yves Picquette, rue de Lannoy, 1 ; Jean Deldalle, rue Delepaul, 63 ; Edouard Piette, rue de Maubeuge 85, bd de Cambrai, 60 ; Christiane Chantraine d'Ansegbem.

Publications. — Marcel Pinot, employé de banque, rue du p'Ouest, 109 et Maria Bousemart, sténo-dactylographe, à Croix ; Marie Lassègue, sous-directeur de banque à Calais et Madeleine Dhedenmmes, s.p., bd d'Armentières, 141 ; Jules Chantry, comptable, avenue Julien Lagache, 83, et Gabrielle Lescouffe, s.p., rue du Maréchal Foch, 13 ; Jules Catry, contremaître de tissage, rue Jules-Guesde, 376 et Suzanne Dupont, piqueuse, rue Jules-Guesde, 180.

Décès : Irma Clément, épouse Geerinckx 66 ans, rue de Maubeuge, 6 ; Edouard Acquette, 31 ans, rue du Grand Chemin, cour Dewaffly, 11 ; Léon Thom, 51 ans, rue de la Guinguette, 85 ; Léon Dedekin, 71 ans, rue d'Alger, 81.

Attention, Madame !
Des millions de femmes savent aujourd'hui combien le choix du savon de toilette est important ! Elles ont adopté Palmolive à cause de sa composition unique d'huiles d'olive et de palme. Les résultats on été magnifiques.
Palmolive les a aidées à garder un joli teint, une peau jeune et fraîche. Immédiatement les imitateurs ont profité de ce succès mondial. Ils ont copié Palmolive dans sa couleur, son emballage, même dans son nom. Mais ils n'ont pu copier les résultats.
Attention, Madame ! Refusez catégoriquement les imitations que l'on pourrait vous offrir. Lorsque vous demandez un article de marque, si l'on veut vous vendre autre chose "d'aussi bon", vous êtes en droit de vous méfier. Car le vendeur considère peut-être alors son bénéfice exceptionnel avant votre intérêt. Ne vous laissez pas tromper. Si cet article était aussi bon, ses fabricants sauraient bien le publier eux-mêmes.
Exigez par conséquent, que l'on vous donne réellement Palmolive. Retenez qu'il n'est jamais vendu nu. Vérifiez la bande noire portant la marque en lettres d'or.